



ASSISTANTS DE LANGUE FRANÇAISE EN ESPAGNE Année académique 2024/2025

Le Bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc sélectionne des assistants de conversation de son domaine de compétence pour enseigner la langue française dans les écoles publiques du système éducatif espagnol.

1. QUESTIONS GÉNÉRALES

1.1 Informations sur l'appel à candidatures :

- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [ici](#) l'appel à candidatures général.

1.2 Fonctions et horaires:

- L'assistant de conversation exercera ses fonctions en tant qu'assistant de pratique de la conversation en français, sous la direction d'un professeur titulaire du département de français dans des écoles espagnoles en Espagne.
- Les assistants de conversation sélectionnés collaboreront **entre 14 et 16 heures par semaine** du lundi au vendredi et pourront :
 - Exercer leurs fonctions du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025 (en Communauté de Madrid jusqu'au 30 juin).
 - Recevoir **une aide mensuelle d'au moins 800 €** (selon la Communauté autonome), à titre d'aide à la subsistance et au logement.
 - Bénéficier d'une assurance maladie et responsabilité civile.

1.3 Critères à remplir :

1. Être de nationalité marocaine ou avoir une résidence permanente au Maroc.
2. Être majeur (avoir 18 ans révolus avant le 1er janvier 2024) et être âgé de moins de 60 ans au 1er janvier 2025.
3. Formation académique :
 - Être étudiant universitaire en dernière année, spécialité langue espagnole, ou avoir récemment obtenu une licence dans ces études, ou
 - Être étudiant universitaire en dernière année, spécialité langue française, ou avoir récemment obtenu une licence dans ces études.
4. Niveau linguistique : avoir une compétence linguistique équivalente aux niveaux suivants du CECR :
 - Pour la langue et la culture françaises (au moins C1)



5. Ne pas souffrir d'une maladie qui empêche l'exercice de l'enseignement.
6. Avoir un certificat négatif de casier judiciaire.
7. Présenter une lettre de motivation signée.
8. Présenter une lettre de recommandation ou un rapport, d'un professeur ou employeur, datant d'après septembre 2023.

Il est fortement recommandé que les personnes qui postulent à cet appel aient des **compétences numériques suffisantes** pour soumettre une demande ou communiquer avec l'administration espagnole par des moyens électroniques, ainsi que pour utiliser des logiciels et du matériel informatique de base dans un environnement scolaire.

1.5 Conditions spécifiques :

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont à la charge de l'assistant.
- Les écoles ne fournissent aucun type de logement, mais peuvent aider à faciliter sa recherche.
- Les assistants peuvent suivre une formation initiale au début de l'année scolaire.
- L'assistant de conversation bénéficiera des vacances scolaires fixées pour l'année scolaire 2024/2025 dans son établissement d'affectation.
- Les assistants recevront une certification officielle à la fin de l'année.

2. INSTRUCTIONS CONCERNANT LE PROCESSUS DE SÉLECTION

2.1 Présélection des candidats par les universités d'origine.

- **Du 9 février au 23 février 2024** : les personnes intéressées doivent se rendre au Département de français ou au Département d'espagnol de l'université où elles suivent leurs études et soumettre leur candidature au chef de département ou à la personne responsable désignée à cet effet.
- **Avant le 3 mars 2024** : les départements d'espagnol et les départements de français des universités marocaines auront effectué une première sélection de candidats en fonction de critères tels que leur compétence linguistique en français, leur capacité de communication et leurs compétences sociales et d'adaptation à un environnement scolaire espagnol. Un maximum de 4 candidatures sera sélectionné par département (en veillant à ce qu'il y ait deux femmes et deux hommes pour assurer la parité). La sélection sera transmise au Bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc.
- **Important : Les candidats présélectionnés doivent remplir leur demande et joindre la documentation requise dans Profex 2.0 dès qu'ils reçoivent la confirmation de leurs départements universitaires respectifs. Le justificatif de la demande doit être envoyé à auxiliares.ma@educacion.gob.es.**



2.2 Présélection des candidats par le Bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc.

- **Du 6 mars au 22 mars 2024**, les candidats présélectionnés par les différentes universités seront convoqués par le Bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc à un entretien téléphonique où seront évaluées leurs compétences en français ainsi que leur aptitude à occuper le poste (motivation, connaissance de la méthodologie, de la programmation et des supports pédagogiques, etc.).
- **A partir du 25 mars 2024**, une fois la phase d'entretiens terminée, le Bureau de l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne au Maroc communiquera aux universités correspondantes la liste des candidats qui remplissent les conditions requises. Les candidats sélectionnés recevront également cette information par courrier électronique, qu'ils auront fourni dans leur demande.

2.3 Sélection des candidats.

- Les personnes sélectionnées qui n'auront pas rempli leur demande via PROFEX 2.0 et envoyé le justificatif à auxiliares.ma@educacion.gob.es **avant le 4 avril 2024**, date de clôture de l'appel, **seront automatiquement exclues**.
- La décision d'attribution définitive sera publiée et consultable sur le site du Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- Avec un préavis suffisant, le Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports informera les candidats sélectionnés des établissements éducatifs espagnols où ils exerceront leurs fonctions, leur attribuera le nom correspondant et les informera des dates d'incorporation et des autres conditions.

Important :

Les démarches pour la demande de visa doivent être initiées dès réception de la notification du Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports. Il est conseillé de prendre rendez-vous au consulat correspondant dès que possible. Dans ce sens, **il est essentiel de disposer d'un passeport en cours de validité**.

Liens utiles :

Consultations au Maroc : auxiliares.ma@educacion.gob.es
Consultations centrales : auxiliares.conv@educacion.gob.es